

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Mobile Stage and Trailer	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P404-130924/A	<b>Date</b> 2014-06-09
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P404-130924	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$CAL-097-6239	
<b>File No. - N° de dossier</b> CAL-4-37005 (097)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-07-21</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Levesque-Welch, Nicole	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cal097
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403) 292-4716 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (403) 292-5786
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PARKS CANADA . WASAGAMING Manitoba R0J2H0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Mobile Stage and Trailer	5P404	5P404	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **SCÈNE MOBILE AVEC PLATE-FORME D'EXPANSION, WASAGAMING (MANITOBA)**

#### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Besoin
2. Compte rendu
3. Accords commerciaux

#### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

#### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

#### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

#### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

#### **Liste des annexes**

- |            |                  |
|------------|------------------|
| Annexe "A" | Besoin           |
| Annexe "B" | Base de paiement |

## **SCÈNE MOBILE AVEC PLATE-FORME D'EXPANSION, WASAGAMING (MANITOBA)**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

#### **1. Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

#### **2. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### **3. Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

B1000T

Condition du matériel

2007-11-30

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P404-130924/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-4-37005

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P404-130924

---

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une copie papier)

Section II : Soumission financière (une copie papier)

Section III : Attestations (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

##### **1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T

Fluctuation du taux de change

2013-11-06

## **1.2 Prix - articles**

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'annexe "B".

## **1.3 Documents exigés aux fins d'évaluation des soumissions**

Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants avec sa soumission :

1. Les dépliants, les photos et les documents techniques qui permettront de démontrer que le modèle proposé répond à tous les critères obligatoires.
2. Les dessins techniques doivent être estampillés par un ingénieur agréé, indiquant que la scène répond aux normes de sécurité requises conformément à l'édition en vigueur du Code national du bâtiment pour les surcharges, les charges permanentes, les charges ponctuelles et la résistance au vent pour la région de Wasagaming (Manitoba).
3. Documentation de garantie (voire annexe A, Service).

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

---

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

1. Le produit doit être fabriqué par un fabricant certifié ISO 9001. Une copie de l'attestation doit être fournie avec la soumission.
2. Le fabricant doit fournir une preuve qu'il est dûment accrédité par le Bureau canadien de soudage ou l'équivalent.
3. Le soumissionnaire doit satisfaire chaque spécification technique minimale indiquée à l'annexe A - Besoin.

#### **1.2 Évaluation financière**

The total aggregate bid price will be calculated by summing the unit price for each line item.

Clause du Guide des CCUA A0222T (2013-04-25), Évaluation du prix

### **2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **1. Attestations préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P404-130924/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
ca1097

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P404-130924

File No. - N° du dossier  
CAL-4-37005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Date de livraison**

Le produit livrable doit être préférablement livré dans les quatre (4) semaines qui suivent l'attribution du contrat.

Meilleure date de livraison proposée: \_\_\_\_\_ (à être rempli par le soumissionnaire).

### **5. Responsables**

#### **5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nicole Levesque-Welch  
Spécialiste en approvisionnement

Téléphone: (403) 292-4716  
Télécopieur: (403) 292-5786  
Courriel: nicole.levesque-welch@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P404-130924/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
ca1097

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P404-130924

File No. - N° du dossier  
CAL-4-37005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

**\*\*\*À être déterminé à l'attribution du contrat\*\*\***

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Représentant de l'entrepreneur (À être compléter par le soumissionnaire)

Nom \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - prix ferme

(C0207C, 2013-04-25)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe "B", selon un montant total de AED \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

## 7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe "A", Besoin;
- d) Annexe "B", Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du AED.

## 11. Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
G1005C	Assurance	2008-05-12

**ANNEXE "A"****BESOIN**

**Titre :** Scène mobile avec plate-forme d'expansion

**Objectif**

La fourniture et livraison d'une (1) scène mobile avec plate-forme d'extension pour Parcs Canada, Wasagaming (Manitoba).

**Spécifications techniques minimales**

Le soumissionnaire doit satisfaire à toutes les spécifications techniques minimales suivantes pour être jugé conforme.

N° d'article	Spécifications	Satisfait	Non satisfait
1	Le modèle proposé doit être fabriqué à partir de technologie existante éprouvée dans l'industrie et qui est utilisée dans le marché depuis au moins 10 ans. Un prototype ne sera pas accepté.		
2	Le produit proposé est nouveau et inutilisé. Un produit d'occasion ne sera pas accepté.		
<b>Structure de la scène mobile</b>			
3	Le châssis et la structure de la scène sont conçus et construits par le fabricant. Aucune soudure en aluminium ne doit servir à l'assemblage du châssis.		
4	La durée de vie minimale de la structure de scène mobile doit être d'au moins de 25 ans.		
5	La scène doit faire l'objet d'essais de qualité équivalents à au moins 1,2 fois la charge de travail.		
<b>Système hydraulique</b>			
6	La scène proposée doit être dotée d'un système de nivellement et d'installation entièrement hydraulique. Les utilisateurs doivent être en mesure de soulever le toit avec 3800 lb de matériel d'éclairage et de son suspendu du niveau de la scène à son point le plus élevé, en plus de niveler le plancher de la scène. Le montage et le démontage de la scène doivent pouvoir être effectués sans outil.		

N° d'article	Spécifications	Satisfait	Non satisfait
7	Des outils supplémentaires et une manivelle ne doivent pas être nécessaires. La scène proposée doit comprendre un mécanisme de levage à double mât, un de chaque côté, pour une installation entièrement hydraulique de la scène, des systèmes de son et d'éclairage et du matériel de scénographie. Les mâts doivent être en acier galvanisé. Les mâts doivent être conçus pour supporter le gréement et les charges de vent pour la région Wasagaming (Manitoba). La force de fléchissement provoquée par une charge de toit non équilibré doit être correctement compensée et contrôlée par les coussinets, afin de maintenir le bon fonctionnement du système de levage.		
8	La scène doit comprendre au moins quatre (4) stabilisateurs hydrauliques conçus pour supporter jusqu'à 24 000 lb verticalement et 2000 lb horizontalement sans contreventement additionnel.		
9	En raison du manque de sources d'alimentation disponibles, la scène proposée doit être équipée d'un moteur à combustion intégré servant au fonctionnement du système hydraulique.		
10	Le système hydraulique doit comprendre un mécanisme de verrouillage secondaire composé de goupilles et de poteaux lorsque la scène est entièrement ouverte. Le système doit comprendre des soupapes de sûreté sur tous les cylindres hydrauliques		
11	La hauteur de la scène doit être réglable à une hauteur de 3 pi 6 po jusqu'à 4 pi 3 po du sol. La hauteur maximale de la scène peut dépasser la spécification minimale susmentionnée.		
<b>Structure du toit</b>			
12	Le produit proposé doit être équipé avec des fermes de toit qui doivent faire toute la longueur de la scène (au moins 24 pi). Les fermes doivent être composées de tubes d'aluminium pour permettre le gréement de matériel de son et d'éclairage conformes aux normes de l'industrie. Les fermes en surplomb avant et arrière doivent se prolonger au-delà du bord du plancher de la scène d'au moins 18 po. Chaque ferme avant/arrière doit être en mesure de supporter au moins 500 lb. Les fermes situées au centre du toit doivent être en mesure de supporter au moins 1250 lb de charge équilibrée ou non équilibrée chacune. Le montage des fermes doit être inclus dans l'installation hydraulique. L'installation ne doit pas exiger des outils, des palans à chaîne ou des moteurs.		
13	Le toit doit comprendre au moins quatre (4) points d'accroche et chacun doit être en mesure de supporter 350 lb.		
14	Le toit doit comprendre au moins une (1) barre de gréement de 14 pi d'au moins 2 po de diamètre qui relie 2 points d'accroche. L'installation doit se faire rapidement et à proximité du toit (6 po du toit, +/- 10 %).		

N° d'article	Spécifications	Satisfait	Non satisfait
15	La scène doit comprendre deux (2) poutres latérales de gréement en surplomb de chaque côté du toit pour accrocher des haut-parleurs. Les poutres doivent avoir une capacité de 800 lb chacune.		
16	La structure du toit doit être en mesure de soutenir 6500 lb de matériel ou 20 lb/pi <sup>2</sup> et ne doit pas fléchir de plus L/180 sous l'effet des charges.		
17	Le revêtement du toit doit être résistant aux rayons UV et étanche. Il doit être antivibratoire et doit être moulée à la structure et non pas collée ou rivetée. Pour réfléchir la chaleur, il est préférable que le toit soit blanc.		
18	Pour fournir un facteur de sécurité et un soutien supplémentaire à la structure du toit, un support de toit secondaire doit être inclus. Le système de soutien doit être discret.		
19	Le toit doit avoir un dégagement au fond de scène d'au moins 13 pi 8 po un dégagement à l'avant-scène d'au moins 14 pi 5 po.		
20	Le toit doit être en porte-à-faux le plancher de la scène par une profondeur d'au moins 36 et d'au moins 10 po de longueur, offrant une protection aux interprètes et au matériel contre les intempéries.		
<b>Scène</b>			
21	La surface de la scène doit être antidérapante et résistée à l'usure élevée causée par l'utilisation et l'exposition à la pluie, à la boue, etc. La construction et les matériaux du plancher doivent être faciles à réparer et nettoyer. La surface du plancher doit être peinte en gris pour réduire l'accumulation de chaleur excessive lorsqu'il est exposé au soleil.		
22	La scène doit faire au moins 24 pi de largeur sur 20 pi de profondeur.		
23	La scène doit être en mesure d'être prolonger à une superficie minimale de 40 pi x 28 pi, y compris les garde-corps extensibles pour des raisons de sécurité. Les espaces de rangement ne doivent pas interférer lors du prolongement de la scène.		
24	Le plancher doit comprendre des supports préinstallés situés autour de la scène pour une installation facile des plates-formes de prolongement.		
25	Les pattes de nivellement et les vérins à vis de la scène doivent avoir une capacité nominale d'au moins 10 000 lb. Les pattes de nivellement rapide doivent être réglables pour tenir compte des terrains accidentés et permettre l'installation de la scène à une hauteur entre 3 pi 6 po et 4 pi 3 po (ou plus).		

N° d'article	Spécifications	Satisfait	Non satisfait
26	L'escalier doit être auto-nivelant et réglable à la hauteur de la scène. Pour des raisons de sécurité, l'escalier doit comprendre des garde-corps, des deux côtés de l'escalier et doit être doté de matériau antidérapant sur les marches. L'escalier doit aussi être protégé contre la rouille.		
27	Les garde-corps doivent être légers et faciles à monter sur les bords de la scène. Ils doivent également être capables de protéger les côtés et l'arrière de la zone de fond de la scène.		
28	Le plancher doit comprendre au moins une (1) baladeuse avec commande au niveau de la scène.		
29	Le plancher doit inclure une extrusion renforcée en aluminium tout le long du périmètre des bords de la scène qui protège tout le périmètre du plancher de la scène.		
30	La structure du sol doit être en mesure de résister à au moins 100 lb/pi².		
31	L'installation de la scène ne doit pas exiger d'outils manuels, ni d'écrous et des boulons, ni de palans à chaîne, ni de moteurs, ni de manivelle. L'installation devrait durer 45 minutes pour 2 membres du personnel.		
<b>Remarque</b>			
32	La remorque doit pouvoir être remorquée par une camionnette (camion de 5 tonnes ou moins) ou un tracteur commercial.		
33	Le poids total de la scène mobile doit être d'au plus 10 000 lb, y compris les escaliers, les toiles, les jupes et les garde-corps pour répondre aux normes des routes du Manitoba.		
34	La remorque doit avoir une hauteur maximale de 11 pi 2 po.		
35	La remorque doit être équipée d'un timon avec anneau d'attelage. Elle doit également inclure la possibilité de remplacer le mécanisme d'attelage avec un col de cygne pour attelage à une sellette pour une tenue de route optimale sur des longues distances. Les mécanismes d'attelage doivent pouvoir être montés mécaniquement pour permettre à l'utilisateur d'installer d'autres options d'attelage avec un effort minimal.		
36	La suspension doit être composée de deux (2) essieux à ressorts à lames facilement accessibles aux fins d'inspection et de réparation. Le système de suspension doit avoir une capacité d'au moins 12 000 lb.		
37	La remorque doit être munie d'au moins 4 pneus.		
38	Un pneu de secours sur jante standard avec stockage intégré doit être compris avec la remorque.		
39	La remorque doit inclure les freins électriques sur toutes les roues et le système de rupture d'urgence tel que requis par le ministère des Transports.		

N° d'article	Spécifications	Satisfait	Non satisfait
40	La remorque doit comprendre un compartiment de rangement à proximité du moteur hydraulique. Les dimensions du compartiment de rangement doivent être au moins 18 po x 18 po x 16 po.		
41	La remorque doit comprendre au moins huit (8) points d'arrimage pour assujettir la cargaison.		
42	La remorque fermée doit avoir un espace d'entreposage d'au moins 750 pi <sup>3</sup> et être en mesure de stocker au moins 5000 lb de marchandises supplémentaires pour le transport.		
<b>Normes</b>			
43	La scène doit être en mesure de résister à des vents d'au moins 80 mi/h (130 km/h) sans écran coupe-vent et de 60 mi/h (100 km/h) avec écran coupe-vent.		
44	La scène doit être en mesure de supporter une charge verticale d'au moins 100 lb/pi <sup>2</sup> pour le plancher et 20 lb/pi <sup>2</sup> pour le toit.		
45	La scène doit être en mesure de supporter charge de gréement d'au moins 6500 lb, capacité nette du tout sans les ailes de son.		
<b>Exigences techniques additionnelles</b>			
46	Les écrans coupe-vent doivent être ignifuges et résistants aux intempéries pour protéger les côtés et à l'arrière de la scène. Ils doivent être en vinyle 18 oz (pas noir) et s'installer rapidement. L'installation doit être effectuée au moyen d'un système glissière en aluminium Keder sans nécessiter d'outils. Ils doivent comprendre une porte de taille standard de chaque côté et au moins une grande porte de pi à 10 pi à l'arrière. Les écrans doivent être approuvés conformément aux normes NFPA -701 et ULC S- 109.		
47	La scène doit comprendre un écran coupe-vent composé de mailles à 70 %. Il s'agit de permettre à l'air de passer à travers le mur de toile tout en offrant un degré de protection contre les intempéries.		
48	La jupe doit être résistante aux intempéries, ignifuge et couvrir le devant et les côtés de la scène. Elle doit s'installer rapidement.		
49	Les plates-formes d'extension doivent être de 4 pi x 8 pi et être facilement fixées à la scène et prolonger de la scène à au moins 40 pi x 28 pi. La hauteur doit être réglable sans utilisation d'outils. Les plates-formes de scène doivent être recouvertes d'une peinture antidérapante à haute résistance à l'usure et correspondant à la couleur de la scène. L'installation ne doit pas exiger des outils supplémentaires.		

N° d'article	Spécifications	Satisfait	Non satisfait
50	Le système d'arrimage des plates-formes d'extension doit être léger et les tubes et les supports en aluminium doivent être facilement montables sous le tablier de la scène et être mesure de retenir les plates-formes d'extension et la toile arrière contre des soulèvements de vent d'au plus de 60 mi/h (100 km).		
51	Des garde-corps amovibles légers en aluminium qui s'installent facilement sur les bords des plates-formes d'extension et qui doivent être en mesure de protéger les côtés et l'arrière des surfaces prolongées doivent être compris.		
52	La scène doit inclure au moins un (1) support de bannière latérale avec barre d'arrimage inférieure des deux côtés pour fixer des bannières latérales d'au moins 6 pi x 16 pi. L'ensemble permettra d'allonger la bannière horizontale du toit de 24pi 6 po à 37 pi 5 po.		
53	Inclure un (1) ensemble de quatre (4) poteaux permettant de fixer une bannière horizontale en bordure du toit et mesurant 3 pi 11 po x 24 pi 6 po. Aucun outil ne doit être requis pour installer les supports.		
54	La scène doit comprendre un jeu glissières en aluminium Keder pour l'installation des bannières supérieures		
56	Des verrous de cylindre hydraulique des panneaux avant du toit doivent être inclus afin de permettre l'installation du toit sans poteaux d'angle lorsque l'installation de matériel d'éclairage et de son n'est pas nécessaire.		
58	La scène proposée doit inclure une rampe de chargement en aluminium léger qui doit être en mesure d'être fixée au périmètre de la scène.		
59	Les panneaux latéraux de la remorque doivent être en mesure de permettre l'application d'une peinture personnalisée ou de vinyle application graphique.		

### Considérations environnementales

L'État exige que le soumissionnaire s'engage à témoigner de son souci à adopter des pratiques qui reflètent les préoccupations de la société en matière d'environnement, de recyclage et de fabrication durable. Le fabricant doit montrer que la fabrication de ses produits a lieu au sein d'installations respectant les critères environnementaux les plus rigoureux et qui favorisent des économies d'énergie efficaces.

### Normes

La fabrication de la remorque doit être conforme aux normes de l'ICC, de l'IBC, de la SAE, du Department of Transportation, à la norme NFPA-701, au code CNB 2005, à la norme ULC S-109 et toutes les soudures certifiées par le Bureau canadien de soudage et inspectées selon les normes CSA 47.1 et CSA 47 ou l'équivalent.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P404-130924/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P404-130924

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-4-37005

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

### **Formation/certification**

Le fournisseur doit fournir un programme de formation complet pour jusqu'à cinq personnes.

### **Documentation**

Le fournisseur doit fournir deux (2) copies du manuel de l'utilisateur après l'attribution du contrat.

### **Service**

La garantie doit couvrir toutes les composantes hydrauliques, les dispositifs mécaniques, les freins, les essieux et le mécanisme d'attelage, ainsi que toutes les composantes qui ne sont pas sujettes à l'usure pour une période de trois (3) ans à compter de la date de livraison et d'acceptation.

Le fournisseur doit fournir un soutien technique en tout temps durant la période de garantie.

---

**ANNEXE "B"****BASE DE PAIEMENT**

La TPS est exclue des prix indiqués dans les présentes  
La TPS, si elle doit être appliquée, figurera à titre d'article distinct sur la facture

1. Fourniture d'une (1) scène mobile avec plate-forme d'extension  
comme indiqué à l'annexe A \$ \_\_\_\_\_
2. Coût de livraison tout compris à Parcs Canada, Parc national  
du Mont-Riding (Manitoba) \$ \_\_\_\_\_
3. Le coût tout compris doit comprendre la formation jusqu'à cinq (5)  
personnes (doit comprendre tout les frais de déplacements,  
d'hébergement, de repas et autres frais connexes pour effectuer  
cette tâche. \$ \_\_\_\_\_